قال المؤلف رحمه الله:

L'auteur, que Allah lui fasse miséricorde, a dit :

Il réalise ce qu'Il veut.

Explication : *Allah soubhanahou wa ta^ala* fait ce qu'Il veut. Ce dont Il veut de toute éternité l'existence, Il le fait exister par Son acte Qui est exempt de début et conformément à Sa volonté. C'est-à-dire que Sa volonté est exempte de début alors que les choses voulues ont un début. Aussi, Son acte est exempt de début alors que ce qui sujet à Son acte lui a un début.

De plus, la volonté de *Allah ^azza wajall* ne change pas car le changement se produit pour les créatures et c'est le plus grand signe du fait d'avoir un début à son existence. *Allah ta^ala* dit :

Ce qui signifie : « Ce que J'ai prédestiné ne change pas. » De plus, le Messager de Allah a dit :

ce qui signifie : « Et mon Seigneur dit : ô Mouhammad, ce que J'ai prédestiné ne manquera pas. »

Ce sont plutôt les créatures que *Allah* fait changer selon Sa volonté qui, elle, ne change pas. Ce dont Il veut l'existence, existera au moment dans lequel Il veut son existence. Et ce dont Il ne veut pas l'existence n'existera jamais, tout comme cela a été confirmé du Messager de *Allah* qui a dit :

ce qui signifie : « *Ce que Allah veut est, et ce qu'Il ne veut pas n'est pas*. » Qu'il s'agisse du bien comme du mal, de l'obéissance comme de la désobéissance, de la mécréance comme de la foi, tout cela advient donc selon la volonté de *Allah ta^ala*, conformément à Sa science, par Sa création et Sa prédestination. Cependant, les actes de bien sont agréés par *Allah* et Il ordonne de les faire ; quant aux actes de mal, ils ne sont pas agréés par *Allah*, et Il n'ordonne pas de les faire.

Ainsi, celui qui fait preuve de piété à l'égard de *Allah*, c'est parce que *Allah* lui a accordé la force de lui obéir. Quant à celui qui désobéit, c'est parce que *Allah* a créé en lui la force de lui désobéir. Et c'est cela la signification de l'expression *la hawla wala qouwwata 'il-la bil-Lah*: Il n'y a de protection contre la désobéissance envers *Allah* que par la préservation de *Allah*, et il n'y a de force pour Lui obéir que par Son aide. Toutefois, cela ne veut nullement dire que l'esclave est dénué de toute volonté, mais sa volonté est sous la volonté de *Allah tabaraka wata ala* tout comme Il le dit dans le Livre honoré :

ce qui signifie : « Et vous ne voulez que si Allah, le Seigneur des mondes, le veut. »

L'auteur, que Allah lui fasse miséricorde, a dit :

Il a la puissance sur ce qu'Il veut.

Explication: Allah tabaraka wata^ala a une puissance parfaite par laquelle II fait entrer les choses en existence, donc rien ne Le rend incapable et Il n'a pas besoin de l'aide d'autrui. Allah dit dans le Qour'an:

Ce qui signifie : « **Et Il est sur toute chose tout-puissant** » Sa puissance n'est affectée d'aucun défaut, aucune faiblesse ni aucune incapacité. Sa puissance est parfaite. En effet, *Allah* dit dans le *Qour'an* honoré :

ce qui signifie : « Certes *Allah* est Celui Qui accorde la subsistance, Celui Qui a la puissance et Qui n'est pas atteint par la fatigue. »

L'auteur, que *Allah* lui fasse miséricorde, a dit :

Il a la souveraineté

<u>Explication</u>: c'est-à-dire qu'Il a la souveraineté absolue qui n'est contestable par personne. Sa souveraineté n'est pas comme la souveraineté créée et qu'Il accorde à qui Il veut parmi Ses esclaves, parce que cette souveraineté-là prend fin.

L'auteur, que Allah lui fasse miséricorde, a dit :

Il n'a nul besoin d'autrui.

<u>Explication</u>: *Allah* n'a pas besoin d'autrui. Il est *Al-Ghaniyy* tout comme cela est mentionné dans le *Qour'an*. Et la mention du nom *Al-Ghaniyy* figure dans le *hadith* citant les quatre-vingt-dix-neuf noms qui a été rapporté par *Ibnou Hibban, At-Tirmidhiyy, Al-Bayhaqiyy* et d'autres encore.